

European Organization for Nuclear Research Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire

FORMALITÉS DE DÉPART







INTRODUCTION



...il reste quelques détails à régler

Avant de quitter le CERN...





CERN

PLAN DE LA PRESENTATION

- 1. Informations communiquées aux titulaires
 Brochure du service social : "Quand vous quitterez le CERN"
- 2. Formalités de départ : 2 procédures possibles
- 2.1 Fiche de contrôle de départ / papier
- 2.2 Formalités de départ personnalisées / EDH
- 3. Accès aux comptes informatiques
- 4. Prestations financières d'extinction de contrat
- 4.1 Paiement des frais de voyage
- 4.2 Paiement des frais de déménagement
- 4.3 Paiement de l'indemnité de réinstallation
- 5. Services à contacter





Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

Services à contacter



1. Informations communiquées aux titulaires

Brochure du service social : "Quand vous quitterez le CERN" https://cern.ch/hr-services/Int/doc/depart_fr.pdf



QUAND VOUS QUITTEREZ LE CERN

BROCHURE A L'ATTENTION DES TITULAIRES

HR/SPS/HIS/EC

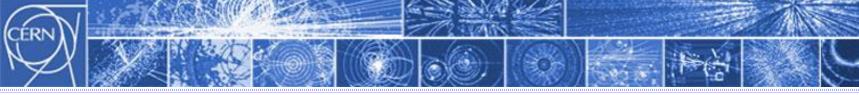
JUILLET 2009



QUESTIONS PERSONNELLES

- Voitures
 Si vous résidez en Suisse / en France
- Résiliation du bail
 Si vous résidez en Suisse / en France
- Services publics en Suisse - en France
- 11. Polices d'assurance
- Comptes en banque en Suisse - en France
- 13. Impôts
- Sécurité sociale en Suisse - en France - dans un autre Etat-membre
- 15. Pays de résidence en Suisse en France dans un autre Etat-membre
- Liens avec le CERN
 abonnements utilisation des moyens informatiques
 du CERN
- Pensionnés
 Accès au CERN Groupement des Anciens du CERN

DIVERS - ADRESSES UTILES



Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

Services à contacter



2. Formalités de départ : 2 procédures possibles

2.1 Procédure actuelle : Fiche de contrôle de départ / papier

Informations envoyées par courrier :

- Brochure « Quand vous quitterez le CERN »,
- · Attestation d'emploi,
- · Fiche de contrôle de départ,
- Feuillet 'comment obtenir votre attestation annuelle d'imposition interne',
- 3 exemplaires du 'devis de déménagement de mobilier et effets personnels' (si éligible),
- Formulaire 'demande de paiement de l'indemnité de réinstallation' (si éligible)

Concerne les
titulaires dont
la fin du contrat
a déjà été
confirmée par le
département HR
ou
dont le départ
sera enregistré
dans les
prochaines
semaines





FICHE DE CONTROLE TITULAIRE-BOURSIER

DE	DEPART	

02/10/07

Veuillez obtenir les signatures requises de la manière suivante - Téléphonez à la CAISSE DE PENSIONS (Tél: 72738 ou 79194) <u>Dès réception de la présente fiche :</u> 8 semaines avant votre dernier jour de travail : - Téléphonez au SERVICE INSTALLATION (Tél: 74683 ou 73962) 4 semaines avant votre dernier jour de travail : - Téléphonez au SERVICE MEDICAL (Tél: 73186) Avisez votre SECRETARIAT DE DEPARTEMENT du congé que vous désirez prendre avant votre départ (indispensable si vous souhaitez être payé avant votre départ) - Veuillez vous présenter à la banque UBS pour communiquer votre nouvelle adresse (Bldg 500) - Obtenez les signatures qui manquent, de préférence le matin. Dernier jour de travail : EXAMEN MEDICAL: Au cas où vous ne désirez pas subir cet examen, Lors de la cessation des services (ou au dernier jour de travail en cas de Veuillez signer la RENONCIATION suivante congé spécial) vous devez obligatoirement subir un examen médical Je ne désire pas subir l'examen médical de cessation des services. effectué par un médecin désigné par l'Organisation (Règl. du Personnel et je suis conscient que ceci me prive de toute indemnisation Ne pas s'y soumettre prive le membre du personnel de toute indemnisation de l'Organisation au titre d'une maladie contractée ou d'un accident survenu du fait ou à l'occasion de son emploi Nom: Titre Prénom NOM Statut : Statut N d'ident. : Ident Département : DEP Date du départ : Date NOUVELLES ADRESSES (veuillez écrire en majuscule) Professionnelle conditions spéciales si applicable Signature Service médical Examen pratiqué le 57/1.008 Secrétariat de département Formalités de départ Secrétariat de groupe le cas échéant Instruments, outils, ordinateurs, téléphones portables, habillement Radioprotection UNIQUEMENT si détenteur de film- badges 55/1-001 Tél: 72155 24/E.024 Tél: 73171 UNIQUEMENT si détenteur de source radioactive Caisse de Pensions Tél: 72738 5/1.028 Service des prestations Tél: 79194 5/1.030 Bibliothèque Restitution des livres 52/1.052 Tél: 72444 Assurance maladie Informations, éventuellement prolongation

d'assurance (Matin uniquement)

Informations, autorisation

cartes carburant

Remboursements

Les formalités 10 à 14 ci-dessous doivent être accomplies dans l'ordre indiqué et APRES les formalités 1 à 9.

Restitution des clés CERN

Conaés

applicable Matin uniquement

Envoi souhaité :

Informations impôts

Informations, adhésion pensionnés.

Formalités véhicules, plaques vertes,

Restitution des cartes françaises et suisses pour

Restitution de la vignette voiture et de la carte

Communications téléphoniques privées

■ Bulletin hebdomadaire

□ Courrier CERN

le membre du personnel et sa famille, si



2. Formalités de départ

Procédure actuelle : Fiche de contrôle de départ / papier

- Formalités envoyées par courrier
- Envoyées **spontanément** par le département HR normalement 3 mois avant la fin du contrat ou avant le départ pour une longue période de congé (PRP, CA22B, SLS etc.)
- La nouvelle adresse privée est indiquée à la main sur la fiche de contrôle de départ
- Les services visités signent directement sur le formulaire

63/R-001

64/R 010

33/1.009

33/1.011

33/1.009

33/1.011

33/1.013

11 Bureau du Courrier

Service Serrurerie

510/R.035

570/R-005

55/1 004

Tél: 72730

Tél: 74224 Service Installation - déménagement

Tél: 74683

Tél: 73962 Service Installation - véhicules

Tél: 74683

Tél: 73962 Remboursements et attributions

Association du personnel

Documents de légitimation

Service de l'enregistrement

Comptabilité du personnel

(pensionnés du CERN uniquement)



Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

Services à contacter



2. Formalités de départ : 2 procédures possibles

2.2 Nouvelles formalités de départ personnalisées / EDH

Introduites progressivement début 2010

Objectifs de la nouvelle procédure :

- Utiliser les informations contenues dans les bases de données du CERN
- Réduire les visites inutiles dans les services spécialisés
- Améliorer le suivi des formalités de départ
- Remplacer les envois de documents / papier

Formalités de départ envoyées par e-mail

Lien sur une lettre de départ (format pdf)
Rassemble des informations
personnalisées (brochure 'quand vous quitterez le CERN', voyage, déménagement, formalités douanières, attestation d'emploi, impôts)

Lien sur la fiche de contrôle de départ (format EDH)
Liste les visites et les formalités administratives obligatoires (DAO, Caisse de pensions, examen médical, matériel, clés, cartes suisse et française, carte CERN, plaques vertes, dosimètre)



Personne concernée	0				
Nom: *				CERN ID:	
	Statut:	UPAS	Date de fin de contrat:	28.08.2009	Veuillez cliquer ici pour Imprimer cette Fiche de contrôle de départ Veuillez cliquer ici pour ouvrir un lettre de formalités de départ personnalisées

Adresse privée

Avant de quitter le CERN, veuillez indiquer votre adresse personnelle que le CERN pourra utiliser pour toute correspondance future. Vous pourrez mettre à jour cette adresse jusqu'au demier jour de votre contrat

Non A ma nouvelle adresse privée

A la fin de contrat, je pourrai être contacté(e):

Non A mon adresse locale actuelle:

Adresse Ligne 1: Adresse Ligne 2:

Document Status 20.08.2009 21:58

Nº, Rue: * 385, Route de Meyrin Code postal: *

Localité (Ville): * MEYRIN

Adresse e-mail personnelle:

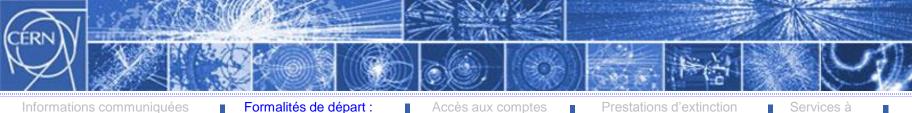
Services	Délai	Commentaires	Date	Signature
Pool Electronique Veuillez contacter le service pour restituer ou transférer la responsabilité de votre/vos intrument(s) électronique(s).	4 semaines			
Nombre d'instruments à retourner: 1	avant le dernier			Non
Tel: 73329 ou 75035 - Email: electronics-pool@cem.ch	jour de travail			
Lieu: Bureaux 4/R-050				
Bibliothèque				
Veuillez restituer le(s) livre(s) suivants:				
Uncovering CP Violation Experimental Clarification in the Neutral K Meson and B Meson Systems Discrete Symmetries and CP Violation From Experiment to Theory Weak interactions and modern particle theory	jusqu'au demier jour de travail			Non
Tel: 72444				
Lieu: Bureau 52/1-052				
Horaires: 8h30 - 19h00				
Service Serrurerie				
Restitution de(s) clé(s) suivante(s): Plan Clé Nombre Bureau 1331 PS91 C277 104 1806 Il se peut que vous soyez en 04 1806 Il se peut que vous soyez en 04 1806 Il se peut que vous soyez en 1806 Il se rapporter lors de votre passage auprès du service Semurerie. Tel: 76658 - Email: locks keys@cem.ch	jusqu'au demier jour de travail			Non
Lieu: Bureau 570/R-005				
Dosimétrie				
Veuillez rendre votre dosimiètre. Vous pouvez consulter directement l'enregistrement des doses radiation sur HRT Tel: 72155 - Email: dosimetry.sen/ce@cem.ch Lleu: Bureau 55/1-001 Horaires: Ouvert le matin de 8h30 à midi	jusqu'au dernier jour de contrat			Non
Service Enregistrement - carte d'accès CERN				
Veuillez restituer votre carte d'accès CERN				
N'oubliez pas de rendre également les cartes des membres de votre famille, le cas échéant.	jusqu'au demier jour de contrat			Non
Tel: 76611 - Email: access.registration@cem.ch	lon, de coupar			
Lieu: Bureau 55/1-001				
Horaires: 7h30 - 16h00				
Bureau des Utilisateurs				
Veuillez vous rendre au Bureau des Utilisateurs pour valider les formalités de départ.	jusqu'au demier			Non
Tel: 76767 - Email: Users.Office@cern.ch	jour de contrat			Wolf
Lieu: Bureau 61/R-032				

Fiche de contrôle de départ a été créé

2. Formalités de départ

2.2 Nouvelle procédure : Formalités de départ personnalisées / EDH

- Formalités envoyées par e-mail
- Envoyées spontanément par le département HR normalement 3 mois avant la fin du contrat ou avant le départ pour une longue période de congé (PRP, CA22B, SLS etc.)
- Le titulaire complète sa nouvelle adresse privée dans le formulaire EDH
- Les services visités signent dans EDH (utilisation possible d'un lecteur de code-barres)



informatiques

2. Formalités de départ : 2 procédures possibles



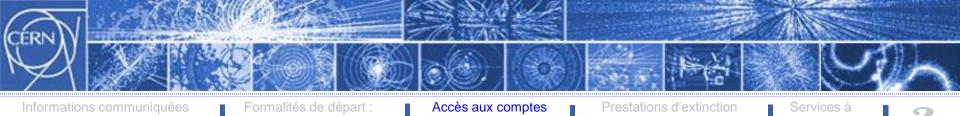
2 procédures possibles

Dans les deux procédures, le titulaire doit accomplir les formalités comme indiqué dans sa fiche de contrôle de départ

de contrat



aux titulaires

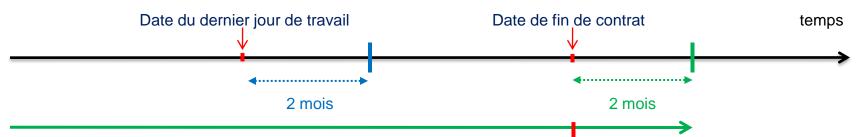


informatiques

de contrat

3. Accès aux comptes informatiques

2 procédures possibles



Comptes e-mail et AIS

Nécessaires notamment pour accéder aux décomptes de paie

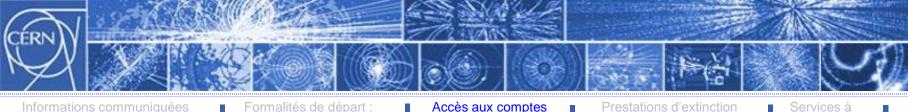
- soit via e-mail mensuel
- soit depuis htt.cern.ch, menu principal, "my e-documents", Pay Info

Tous les comptes, y compris Nice (sauf e-mail et AIS)

des e-mails
automatiques (dep IT)
sont adressés
pour rappeler
les délais pour la
clôture des comptes
informatiques



aux titulaires



informatiques

de contrat

3. Accès aux comptes informatiques

2 procédures possibles

aux titulaires



- Indiquer sur l'application CRA via http://cra.cern.ch la date de la fin de contrat comme date effective
- Créer un compte informatique externe, appelé 'lightweight account' pour établir un lien avec le compte AIS
- Se connecter à http://cern.ch/lightweightregistration
- Après la fin du contrat, utiliser son e-mail privé + 'lightweight account'



11/22

email CERN à la fin du contrat.



Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

Services à contacter



4. Prestations d'extinction de contrat

- 4.1 Paiement des frais de voyage
- 4.2 Paiement des frais de déménagement
- 4.3 Paiement de l'indemnité de réinstallation

Résumé de la Circulaire Administrative n°30 (rév. 2) : 'Prestations financières lors de l'entrée en fonctions et de l'extinction du contrat '



Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

Services à contacter



4.1 Paiement des frais de voyage (1)

Bénéficiaires	Critères d'octroi
Titulaires engagés avant le 1 ^{er} janvier 2007 (à l'exception des ex-titulaires locaux)	 Foyers > cercle de 20 km en ligne droite du CERN Nouveau lieu de résidence à 20 km ou plus en ligne droite de l'ancien lieu de résidence dans les deux ans suivant l'extinction du contrat
Titulaires engagés à compter du 1 ^{er} janvier 2007 (y compris les ex-titulaires locaux)	 Foyers > cercle de 70 km en ligne droite du CERN Nouveau lieu de résidence > cercle de 70 km ou plus en ligne droite du CERN dans les deux ans suivant l'extinction du contrat



Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

Services à contacter



4.1 Paiement des frais de voyage (2)

Prestations

• Coût du trajet = frais d'un voyage (transport public le plus économique) aller depuis l'ancien lieu de résidence jusqu'au nouveau lieu de résidence ou les foyers

mais au maximum frais d'un voyage aller jusqu'aux foyers

- Frais de transport des bagages (max. 30 kg par fret aérien cargo)
- Frais de voyage et de transport de bagages pour les membres de la famille s'ils prennent résidence avec le titulaire

Procédure

- Paiement possible dès le départ en congé du titulaire
- S'adresser au secrétariat de département (DAO) pour demander le paiement (formalité prévue dans la fiche de contrôle de départ)





Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

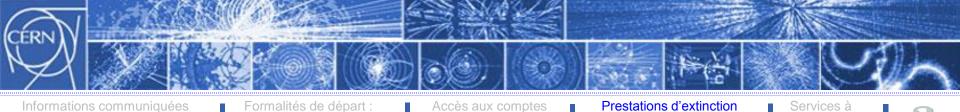
Services à contacter



4.2 Paiement des frais de déménagement (1)

Bénéficiaires	Critères d'octroi
Titulaires	 Avoir droit au paiement des frais de voyage d'extinction du contrat,
	 Avoir déménagé dans les deux ans suivant l'extinction du contrat,
	 Avoir détenu un contrat d'une durée >= 12 mois,
	 Ne pas avoir démissionné au cours de la première année de service.





4.2 Paiement des frais de déménagement (2)

2 procédures possibles

Prestations

aux titulaires

- Paiement d'un déménagement unique (d'un seul lieu à un seul lieu)
 jusqu'au nouveau lieu de résidence ou les foyers
 mais au maximum frais d'un déménagement jusqu'aux foyers
 - Paiement des frais de transport du mobilier et effets personnels dans les limites indiquées dans la CA n.30 :

	Bénéficiaire de l'allocation de famille	Non-bénéficiaire de l'allocation de famille
Etat membre	60 m ³	40 m ³
Etat non-membre	25 m³	25 m ³

de contrat

- o Paiement des frais de garde-meubles pendant max. 12 mois ;
- Assurance (max. 20% du montant du déménagement) et formalités douanières (à l'exclusion des droits de douane)





de contrat



2 procédures possibles

Procédure

aux titulaires

a. Etablissement de devis

- S'adresser au **service installation** (dep GS) au moins 6 semaines avant le déménagement *(formalité prévue dans la fiche de contrôle de départ)*
- Soumettre 3 devis de déménagement (formulaire CERN) établis par 3 compagnies différentes

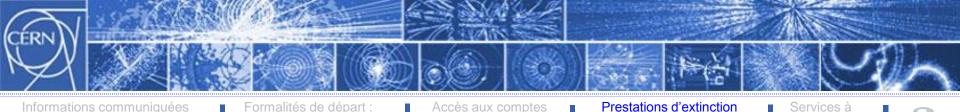
b. Accord du CERN

Le service installation :

- retient la meilleure offre,
- informe le titulaire de l'offre retenue,
- informe la compagnie choisie que la facture devra être envoyée au CERN

Si aucun devis n'est jugé raisonnable (tarif supérieur aux tarifs habituels), le CERN peut demander de nouveaux devis





de contrat

4.2 Paiement des frais de déménagement (4)

2 procédures possibles

Procédure (suite)

c. Déménagement

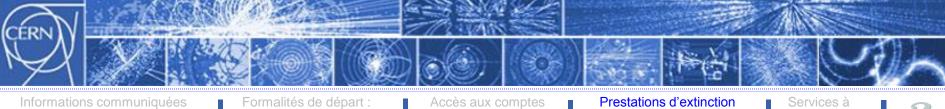
- Une fois l'accord du CERN obtenu, le titulaire règle directement avec l'entreprise tous les détails pratiques (la date, l'heure, le lieu etc.)
- Tout contentieux lié à d'éventuels dommages doit être réglé par le titulaire

d. Paiement du déménagement

- Une fois le déménagement effectué, l'entreprise de déménagement adresse la facture directement au CERN
- Si le titulaire a payé lui-même le déménagement, le CERN rembourse les frais dans les limites applicables, à l'exclusion de la TVA



aux titulaires



aux titulaires

Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

Services à contacter



4.3 Indemnité de réinstallation (1)

Bénéficiaires	Critères d'octroi
Titulaires	 Avoir droit au paiement des frais de déménagement ,
	 Ne pas avoir été licencié ni pour raison disciplinaire ni pour services non satisfaisants,
	 Ne pas avoir démissionné (sauf si le Directeur général estime que la démission est dans l'intérêt de l'Organisation, par exemple démission dans le cadre du PRP ou temps partiel comme mesure de pré-retraite).





Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

Services à contacter



4.3 Indemnité de réinstallation (2)

Prestations

 Paiement d'un nombre de mois de traitement de base (min. Ca.7)

Particularités

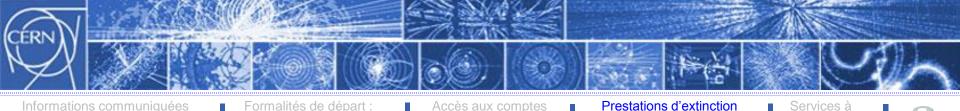
- Nouveau lieu de résidence principale
 domicile fiscal du titulaire
- Paiement impossible avant la fin du contrat du titulaire
- **Délai maximum** pour présenter la demande: 6 mois (délai de prescription) après les deux ans suivant l'extinction du contrat

Années révolues de service ininterrompu comme titulaire	Bénéficiaire de l'allocation de famille	Non-bénéficiaire de l'allocation de famille
0-2	0	0
3	1	1/2
4	2	1
5	3	1 1/2
6	4	2
7 ou plus	5	2 1/2



La réinstallation doit avoir lieu dans les 2 ans après la fin de contrat





de contrat

4.3 Indemnité de réinstallation (3)

2 procédures possibles

Procédure

aux titulaires

- a. Soumettre la demande dans les délais au service de réinstallation Formulaire 'demande de paiement de l'indemnité de réinstallation' envoyé aux titulaires éligibles (formalité prévue dans la fiche de contrôle de départ)
- b. Joindre les preuves de réinstallation pour le titulaire
- attestation de départ (si délivrée) et
- attestation d'arrivée ou de domicile fiscal ou avis d'imposition sur le revenu ou tout autre document jugé équivalent par le CERN
 A noter : les déclarations sur l'honneur ne sont pas acceptées
- c. Joindre les preuves de réinstallation pour au moins un membre de la famille (considéré à la charge du titulaire)
- Montant applicable aux titulaires bénéficiaires de l'allocation de famille est versé à condition qu'au moins un membre de leur famille prenne résidence avec eux : mêmes justificatifs à produire





Formalités de départ : 2 procédures possibles

Accès aux comptes informatiques

Prestations d'extinction de contrat

Services à contacter



5. Services à contacter : conseil et assistance



